

Les soins de longue durée dans les Territoires du Nord-Ouest 2017

Maisons et résidences avec services

MAISONS DE SOINS INFIRMIERS SUBVENTIONNÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Organisation et administration des maisons de soins infirmiers

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les maisons de soins infirmiers sont des établissements avec services pour des soins de longue durée, qui assurent, 24 heures sur 24, le logement, une surveillance, des soins personnels ainsi que des services infirmiers et médicaux.

Ce sont les services de la santé publique et de l'aide sociale (Health and Social Services Authority - HSSA) régis par le ministère de la santé et des Services sociaux qui gèrent l'évaluation, les listes d'attente et les admissions dans une maison de soins infirmiers et c'est le comité territorial des admissions (*Territorial Admissions Committee – TAC*) qui les revoit. Pour son évaluation, un(e) client(e) doit prendre contact avec sa RHA. Le placement se fait en fonction de ses besoins et des disponibilités dans les établissements. En général, les clients doivent avoir 60 ans révolus, mais si la demande ou l'évaluation indique que le(la) client(e) a des besoins pressants ou que son état physique ou mental le justifie ou que les soins effectivement dispensés à la maison ou dans la collectivité ne conviennent pas, une dérogation peut être accordée.

Conditions d'admission

Pour pouvoir être admis dans une maison de soins infirmiers, un client doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent au Canada ;
- résider dans les Territoires du Nord-Ouest depuis au moins six mois ;
- présenter une carte Santé valide de ces Territoires ;
- avoir été évalué comme ayant besoin de soins tels qu'ils sont dispensés dans une maison de soins infirmiers.

Évaluation des revenus et des biens

Il n'y a pas d'évaluation des revenus ni des biens.

Coût

Le prix d'une maison de soins infirmiers est de 772,00 \$ par mois, ce qui couvre le gîte et le couvert et les services médicaux. Les articles personnels et autres services sont de la responsabilité du client. Les frais des maisons de soins infirmiers sont couverts par les pensions dont bénéficient les personnes âgées et aucune subvention du gouvernement n'est nécessaire. Chaque client reçoit une pension qui est suffisamment importante pour lui permettre de payer le prix d'une maison de soins infirmiers.

Soins à domicile

SOINS À DOMICILE SUBVENTIONNÉS PAR LE GOUVERNEMENT

Organisation et administration des soins à domicile subventionnés par le gouvernement

Les services d'aide à domicile visent à permettre aux clients de rester autonomes et chez eux le plus longtemps possible plutôt que d'aller à l'hôpital ou dans un établissement de soins de longue durée, qui peut ne pas être situé dans leur localité.

Le soutien à domicile assure une aide personnelle pour les activités quotidiennes, telles que la pédicurie, les piqûres intraveineuses, les soins infirmiers, les problèmes nutritionnels, la réadaptation ainsi qu'une aide pour le bain, l'habillage, la toilette, les petits travaux ménagers qui permettent de conserver un logement adapté aux circonstances et sans risques.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les soins à domicile sont gérés par les services de la santé publique et de l'aide sociale (Health and Social Services Authority - HSSA) régis par le ministère de la santé. Ce sont ces services locaux qui effectuent une évaluation en vue de déterminer les besoins et d'établir un plan de soins en conséquence. Le nombre effectif d'heures de soins à domicile alloué à un client est fonction de l'évaluation et de la disponibilité des services. Néanmoins, les services d'une aide ménagère sont limités à un maximum de 4 heures par mois.

Conditions d'admission

Pour pouvoir bénéficier des soins à domicile, un client doit :

- être citoyen canadien ou résident permanent au Canada ;
- être résident dans les Territoires du Nord-Ouest depuis au moins six mois
- avoir une carte Santé valide de ces Territoires ;
- avoir été évalué comme ayant besoin de soins à domicile ;
- habiter dans une localité où l'on propose le programme.

Évaluation des revenus et des biens

Il n'y a pas d'évaluation des revenus ni des biens.

Coûts

Les soins à domicile sont gratuits ; ils sont entièrement subventionnés par le gouvernement.

Programme de jour pour adultes

Fonctionnement d'un programme de jour pour adultes

Les programmes de jour pour adultes s'adressent à des personnes ayant des besoins particuliers. Ils sont proposés dans des centres de la collectivité, qui offrent un lieu sûr durant la journée lorsque les membres de la famille ne sont pas disponibles pour s'occuper d'elles. Ces centres sont généralement ouverts du lundi au vendredi (certains le sont aussi le samedi) et offrent un cadre protectif et positif pour ces adultes — notamment, ceux qui ont des pertes de mémoire, des troubles de la communication, des handicaps physiques ou qui sont isolés socialement. Leur sont servis un déjeuner de midi nutritif (qui tient compte généralement des régimes alimentaires particuliers) et une collation l'après-midi. Ces adultes doivent être capables de se déplacer, même si c'est à l'aide d'une canne, d'une marchette ou d'un fauteuil roulant. Les programmes de jour pour adultes peuvent être publics ou privés, avec ou sans but lucratif.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, ce sont les services de la santé publique et de l'aide sociale (Health and Social Services Authority - HSSA) régis par le ministère de la santé et des services sociaux qui gèrent et dirigent les programmes de jour pour adultes et en permet la fréquentation. Les personnes âgées qui y vont paient des frais quotidiens pour couvrir une partie des repas et des activités proposées.

Les programmes de jour ont pour objectifs :

- de donner à ces personnes la possibilité d'être, en dehors de chez elles, dans un cadre où elles sont en mesure d'avoir encouragement et stimulation mentale et sociale ainsi que tous les soins exigés par leur état de santé ;
- d'assurer aux aidants naturels un répit dont ils ont le plus grand besoin pour s'occuper d'eux, prendre le temps de se détendre et aller travailler.

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes pouvant bénéficier de ces programmes sont des adultes ayant des besoins particuliers. Elles doivent :

- avoir un handicap physique ou cognitif qui n'exige pas de surveillance permanente, ou
- en être aux premiers stades de la démence ;
- avoir besoin de stimulation et d'un contact social.

Coût

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le tarif des soins de jour pour adultes est de 10,00 \$ par jour.

© 2017 L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes . Tous droits réservés.

L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes est un service complet et impartial qui promeut et soutien le bien-être des soignants et celui des personnes âgées, ce qui permet aux familles d'assurer les meilleurs soins possibles à leurs membres âgés, tout en ne négligeant pas leur propre bien-être.

L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes a effectué une recherche approfondie et apporté le plus grand soin à la rédaction du présent rapport. À sa connaissance, toutes les informations qui y figurent sont détaillées et objectives. Néanmoins, L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes ne peut en garantir la précision ni l'exhaustivité. L'Entreprise des Services d'Assistance Sykes ne peut non plus assumer la responsabilité de tout problème qui pourrait survenir relativement à votre choix de service, qu'il ait été ou non influencé par les informations de ce rapport.